



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu
du Bureau Communautaire
Lundi 17 décembre 2018
Au siège de la CCAVM

Le 17 décembre 2018, à 17 heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la CCAVM sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

9 Conseillers Communautaires présents : Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Pascal GERMAIN, Gérard LACOMBE, Philippe LENOIR, Jean-Louis MICHELIN, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE et Joël TISSIER.

2 Conseillers Communautaires excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Didier IDES a donné pouvoir à Gérard LACOMBE.

2 Conseillers Communautaire excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Olivier RAUSCENT et Nicolas ROBERT.

1 Conseiller Communautaire absent : Christian GUYOT.

2 Conseillers Communautaires ayant un pouvoir de vote : Pascal GERMAIN et Gérard LACOMBE.

Date de la convocation	11 décembre 2018
Conseillers Communautaires en fonction	14
Conseillers Communautaires présents	9
Conseillers Communautaires ayant pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU LUNDI 27 AOÛT 2018

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

1°) Avenant n° 4 du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles avec la société ECT Collecte (*Rapporteur : le Président*) : compte tenu qu'une nouvelle consultation a été lancée pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer l'avenant n° 4 avec la société ECT Collecte (actuel titulaire du marché), sise Route de LANTILLY 21140 SEMUR EN AUXOIS, pour assurer la collecte des ordures ménagères résiduelles pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2019, selon les modalités financières exposées en cours de séance, dans l'attente de la signature d'un nouveau marché effectif à compter du 1^{er} mars 2019.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 4 avec la société ECT Collecte (actuel titulaire du marché), sise Route de LANTILLY 21140 SEMUR EN AUXOIS, pour assurer la collecte des ordures ménagères résiduelles pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2019, pour un montant annuel proratisé de 21,15 euros HT par habitant, dans l'attente de la signature d'un nouveau marché effectif à compter du 1^{er} mars 2019.

2°) Avenant n° 4 du marché de collecte des emballages ménagers recyclables avec la société ECT Collecte (*Rapporteur : le Président*) : compte tenu qu'une nouvelle consultation a été lancée pour la collecte des emballages ménagers recyclables, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer l'avenant n° 4 avec la société ECT Collecte (actuel titulaire du marché), sise Route de LANTILLY 21140 SEMUR EN AUXOIS, pour assurer la collecte des emballages ménagers recyclables pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2019, selon les modalités financières exposées en cours de séance, dans l'attente de la signature d'un nouveau marché effectif à compter du 1^{er} mars 2019.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 4 avec la société ECT Collecte (actuel titulaire du marché), sise Route de LANTILLY 21140 SEMUR EN AUXOIS, pour assurer la collecte des emballages ménagers recyclables pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2019, pour un montant annuel proratisé de 19,38 euros HT par habitant, dans l'attente de la signature d'un nouveau marché effectif à compter du 1^{er} mars 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 17 heures 20.**